16e ANNÉE. — N° 69. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. MARDI, 27 JUIN 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 27 Juin.

Nous donnons la première place à une question qui intéresse particulièrement le Lot, et qui a occupé, vendredi dernier, la Chambre des députés :

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Robert Mitchell et plusieurs de ses collègues, relative à une enquête parlementaire à l'effet de rechercher les moyens de réduire les droits qui grèvent actuellement les vins.

La commission d'initiative conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. Robert Mitchell développe sommairement sa proposition. Le vin est soumis à l'impôt depuis le moment où il se forme dans les cuves jusqu'à celui où il entre dans la cave du consommateur. L'Etat a ainsi perçu les cinq sixièmes du prix d'achat; un sixième seulement revient au producteur.

Le droit est le même pour tous les vins, quelle qu'en soit la valeur. Pour rétablir la justice en cette matière, il faudrait se rendre compte des quantités de vins chers et de vins à bon marché qui entrent dans la consommation. Une commission d'enquête pourra seule recueillir ces renseignements.

Il faudrait aussi rechercher les moyens d'établir un droit proportionnel au lieu de l'acquit-à-caution tel qu'il fonctionne maintenant.

Les droits d'entrée et d'octroi sont tellement élevés, que beaucoup de vins ne peuvent être expédiés à Paris. Aussi, à Paris, se fabrique-t-il beaucoup de vins dans lesquels on trouve de la litharge, des sels de plomb et autres matières nuisibles. (Bruit).

Une enquête éclaircirait les faits et mettrait en lumière les moyens à employer pour remédier à un tel état de choses. (Très-bien ! très-bien ! à droite).

M. Andrieux, *rapporteur*, répond que la commission n'a pas cru qu'il y eût lieu de donner suite à la proposition. On voudrait réduire les droits qui grèvent actuellement les vins.

M. Robert Mitchell fait remarquer qu'il s'agit seulement d'obtenir une répartition plus équitable.

M. le rapporteur ajoute que la proposition est trop vague pour être prise en considération. Que ne formule-t-on des propositions précises et pratiques, aussi bien pour les droits sur les vins, que pour l'amélioration du sort du plus grand nombre ?

Une commission d'enquête, pour remplacer les droits sur les vins, devrait rechercher les économies à faire ou les nouveaux impôts à établir; mais c'est là l'œuvre de la Commission du budget, et il faut craindre de multiplier les commissions d'enquête.

M. Ganivet dit que les auteurs de la proposition ne demandent pas qu'on diminue immédiatement les impôts sur les boissons, mais qu'on recherche les causes de l'état de souffrance où se trouve la production vinicole, qu'on examine s'il ne serait pas possible de réduire les droits. (Interruptions).

Ces droits ont été augmentés, depuis 1871, dans une proportion considérable. L'orateur entre dans le détail des diverses modifications survenues dans la législation sur les boissons à la charge de la consommation et par suite de la production.

Dans les départements où le vin a peu de valeur, l'élévation des taxes constitue un véritable empêchement à l'écoulement des produits; il en résulte un privilége pour les départements qui produisent des vins d'un prix plus élevé. L'étude de cette question rentrerait dans le programme d'une commission d'enquête.

La différence de taxe entre l'expédition en cercles et l'expédition en bouteilles est préjudiciable non-seulement à l'industrie vinicole, mais aussi à la verrerie et à d'autres industries accessoires.

C'est encore là une question qu'étudierait la commission, ainsi que celle de la suppression ou la réduction de la taxe qui pèse sur le vin à emporter.

A tous les points de vue, la proposition mérite d'être prise en considération; car il ne s'agit aujourd'hui que de nommer une commission pour rechercher s'il y a lieu d'ordonner une enquête.

La Chambre a ordonné une enquête pour étudier les moyens de prévenir les explosions du feu grisou; c'est une question bien plus technique et spéciale que la question des vins.

Il s'agit d'alléger les charges qui pèsent sur les petits consommateurs; ce n'est pas là une question politique, mais purement économique, et elle mérite toute sollicitude de la Chambre. (Applaudissements à droite).

M. Louis Passy, sous-secrétaire d'Etat des finances, dit que le gouvernement juge inopportune la proposition d'enquête parlementaire.

C'est par des propositions spéciales qu'il conviendrait de procéder pour introduire des réformes dans la législation sur les boissons.

Quant aux renseignements dont on peut avoir besoin, l'administration est toujours à la disposition des membres de la Chambre.

Mais il ne faut pas surexciter des espérances que le gouvernement ne saurait réaliser prochainement. (Très-bien ! à gauche).

M. Jolibois rappelle qu'il ne s'agit point d'obtenir une diminution, mais une meilleure répartition, qui serait favorable à la fois à la production et aux intérêts du Trésor.

Est-il juste de faire payer autant pour le vin que boit l'ouvrier et pour le vin qui paraît sur la table du riche ? La question n'a rien de politique, et elle intéresse le pays tout entier.

Il est procédé au scrutin et au pointage du scrutin sur les conclusions de la commission.

A la majorité de 207 voix contre 198, sur 405 votants, ces conclusions sont adoptées.

Dans le débat qui précède, la question vinicole a été mal posée. Ce n'est pas une enquête qui est nécessaire. On sait d'abord que les commissions d'enquête ne mènent à rien; on sait, en outre, que rien n'est plus connu que les diverses taxes sur les vins, et que tous les points de cet important sujet sont élucidés depuis longtemps.

Ce qu'il aurait fallu demander à la Chambre des députés c'est l'abolition pure et simple de certaines augmentations d'impôt, qui sont véritablement onéreuses; mais en même temps, comme nous sommes sous le coup de la guerre déclarée par Napoléon III, et que nous ne pouvons pas nous dispenser de régler tous les trois mois l'intérêt de l'argent que nous avons dû emprunter pour payer la politique de l'empire, il n'est pas juste de proposer une simple enquête sans dire par quels moyens on remplacerait les impôts dont on veut la diminution ou la suppression.

Rien de plus sensé que les observations présentées à cet égard par M. Passy. *Faites des propositions spéciales*, a-t-il dit; mais les bonapartistes qui sont les auteurs de la demande d'une commission d'enquête, se sont bien gardés de prendre la question sous ce côté pratique. Ils ont mieux aimé une grande manifestation solennelle, bruyante et platonique : cela réussit quelquefois, et cela ne sollicite d'ailleurs aucun effort d'intelligence, aucune recherche financière, pour substituer un impôt plus juste à un impôt exagéré.

Mais cette belle entreprise ne trompe personne. On se dit d'abord que les bonapartistes devraient s'abstenir de proposer des diminutions d'impôt, eux qui, par leur politique désastreuse, ont obligé la France à créer des augmentations de recettes, pour la somme de HUIT CENT MILLIONS environ par année. Ensuite, les bonapartistes oublient que, si on les avait laissé faire, à la dernière Assemblée les propriétaires de vignes auraient été encore frappés de quinze millions de plus, au moins. Cette somme était réclamée par M. Magne, ministre des finances; mais M. Magne fut renversé par la majorité de l'Assemblée, qui refusa de mettre ce nouveau fardeau sur les épaules déjà si chargées des viticulteurs.

Tous les députés bonapartistes, à cette époque, et notamment MM. le comte Murat et de Valon, votèrent en faveur de M. Magne. Aujourd'hui, MM. le comte Murat et de Valon figurent au nombre des signataires de la proposition d'enquête!...

Il est clair que, M. Magne n'étant plus ministre, les bonapartistes se ravisent. Sans daigner nous apprendre quels sont leurs voies et moyens en matière de réformes financières, ils ne seraient point fâchés qu'on les représentât comme les amis des classes rurales. Eh bien! c'est là une prétention qui n'a aucune chance de succès, malgré le zèle de quelques tambourineurs qui ont trop menti, il y a quelques mois, pour tromper encore qui que ce soit. Les votes du 15 juillet 1874, en faveur d'un surcroit de quinze millions d'impôt sur les vins, ne peuvent pas disparaître du *Journal officiel*. Il faut qu'on les rappelle aux populations, (et nous comptons sur les bons citoyens dans ce but) pour le cas où les agents bonapartistes essaieraient de battre la grosse caisse dans nos communes.

Après ça ne soyons pas trop sévères : les bonapartistes sont assez dévoilés d'un bout de la France à l'autre, pour qu'ils poursuivent, sans danger pour le gouvernement, leurs inoffensives campagnes, tantôt en faveur des braconniers, tantôt en faveur des viticulteurs..... qu'ils étaient en train d'écorcher il y a deux ans.

Il faut qu'on le sache, et nous terminons par là : l'impôt dont on a bien pu se passer en 1874, et que M. Magne et les bonapartistes voulaient établir, aurait coûté 400 mille francs par an environ au seul département du Lot.

Le *Temps* démasque en ces termes, la tactique bonapartiste à propos des vins :

M. Robert Mitchell est venu défendre contre la commission d'initiative une proposition destinée à jeter dans le giron du bonapartisme les habitants des pays vinicoles. Cette proposition tend à provoquer une enquête parlementaire « à l'effet de » rechercher les moyens de réduire les » droits de circulation, d'entrées et d'octroi qui grèvent actuellement les vins.» Excellente idée, excellentes gens! Dégrever la consommation du vin, puis bientôt, sans doute, celle des autres denrées et de l'épicerie, puis, avant l'hiver, celle du combustible et des matières éclairantes, ce n'est pas le gouvernement qui aurait de pareilles inspirations! Mais le bonapartisme veille, il a pour nous des entrailles de père, et ce ne sera pas sa faute si nous n'avons pas la poule au pot cette année comme nous l'avions au temps de M. Rouher et de M. Emile Ollivier.

Un seul point embarrasse. Comment le budget supportera-t-il les charges écrasantes que lui a léguées l'empire, si l'on supprime tout ou partie des recettes que lui fournissent les droits sur les boissons? Et si ces réductions peuvent être obtenues par l'accroissement d'autres recettes ou par la réduction de certaines dépenses, quelle commission d'enquête serait mieux en état que la commission du budget d'étudier cette question; quel moment serait mieux choisi que la discussion du budget pour la discuter et la résoudre? Mais non, les bonapartistes ont voulu faire leur proposition à part pour qu'elle ressorte mieux dans les comptes rendus, pour qu'elle soit plus facile à signaler dans les feuilles du parti. Elle deviendra ensuite ce qu'elle pourra, et peu importe qu'elle échoue comme projet de dégrèvement, pourvu qu'elle réussisse comme projet de réclame.

La majorité a refusé la prise en considération, mais pourquoi a-t-elle été moins compacte que d'ordinaire? Parce que bon nombre de députés républicains, représentants de départements vinicoles, ont voulu se montrer aussi favorables à la réduction des droits que les députés bonapartistes.

Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les considérations locales auxquelles ils ont obéi en cette circonstance et qui ont peut-être eu l'avantage d'ôter à l'ensemble du vote tout caractère politique. Mais on ne voit guère ce que l'on peut gagner à flatter ainsi certaines catégories de contribuables. Après les vins, il faudrait faire des avances semblables aux divers produits imposés; et que deviendrait le vote d'un budget si chaque député se croyait tenu de se prononcer, non d'après les intérêts généraux de l'Etat, mais d'après les intérêts spéciaux de sa circonscription?

On lit dans les journaux de Paris :

A la suite de la décision prise par M. de Bismarck et communiquée à l'évêché de Metz, annonçant que les élèves du grand séminaire devront désormais satisfaire au service militaire, vingt-et-un de ces jeunes séminaristes ont quitté Metz et sont entrés en France.

Gloire à l'Empire!

Gloire et reconnaissance nationale à Napoléon Ier et Napoléon III ! !

La France partagée et décimée par les Napoléon voit une partie de ses enfants quitter pour toujours le sol natal et le foyer de la famille, parce que le souvenir de la grande patrie perdue vit au fond de leur âme.

Que les pères de famille, de Gramat à Cahors, de Castelnau à Souillac, se mettent à la place des malheureux parents des séminaristes de Metz. Ils sentiront combien le département eu Lot doit être fier d'être le plus apprécié, après la Corse, par les meneurs bonapartistes!

La commission chargée d'examiner le projet de loi municipale a pris une importante décision.

Désireuse d'aplanir, autant qu'il est en son pouvoir, les difficultés que le ministère pouvait craindre de rencontrer sur cette question, elle a résolu d'accepter provisoirement l'article 21 du projet du Gouvernement, lequel attribue au pouvoir exécutif la nomination des maires dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton. M. Jules Ferry doit faire un rapport sommaire pour communiquer à la Chambre cette décision et lui annoncer en même temps que la commission se réservait expressément le droit de la modifier lorsqu'elle présentera l'ensemble du projet de loi municipale. Mais cette réserve, très-naturelle assurément, n'a qu'une importance tout à fait secondaire.

La question ainsi posée ne saurait manquer d'être promptement résolue, et la commission en prenant cette résolution, a fait preuve d'un véritable esprit politique.

Le *Moniteur universel* prétend que, malgré les critiques plus ou moins vives que ne manqueront pas d'élever les membres de l'extrême gauche contre cette transaction, elle réunira dans la Chambre des députés une majorité considérable.

Nous trouvons que le *Moniteur universel* a trop de confiance. Nous espérons que finalement le ministère aura la majorité, mais il devra compter avec les bonapartistes dont plusieurs voteront avec l'extrême-gauche, tandis que d'autres s'abstiendront. C'est l'attitude du bonapartisme qui devrait décider certains membres de la gauche à ne pas se séparer du gouvernement.

CORRESPONDANCE

Paris, 25 juin soir.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à 1 heure, et a dû s'occuper spécialement de la loi municipale. Vous savez que la commission de la loi municipale a décidé hier, d'accord avec le ministère, de déposer lundi ou mardi un rapport concluant à l'abrogation de la loi de 1874 et à son remplacement, à titre provisoire, par l'article 21 du projet du gouvernement, lequel réserve à l'administration la nomination des maires jusque dans les chefs-lieux de canton. Le rapport spécifierait que le projet de loi organique sur les municipalités est réservé à un examen ultérieur. Il est à remarquer que la *République* et surtout le *Rappel* font ce matin un accueil peu sympathique à cette transaction. On croit néanmoins qu'elle sera acceptée par la Chambre, et probablement aussi par le Sénat.

Le ministre de l'intérieur n'a pu soumettre aujourd'hui au conseil le mouvement administratif qu'il prépare, attendu que ce mouvement n'est pas encore prêt. On pense qu'il comprendra environ 70 nominations ou changement de sous-préfets, secrétaires généraux ou conseillers de préfecture.

Dans les cercles de la droite au Sénat, on ne doute pas de l'ajournement du projet Waddington à la prochaine session. C'est ce qui a donné lieu au bruit, peut-être encore prématuré, qui se réalisera probablement, que le ministre de l'instruction publique aurait déjà donné des ordres pour la formation des jurys mixtes. Dans ces mêmes cercles, on se montre assez opposé à l'idée d'une prorogation au 10 ou au 15 juillet, laquelle, vu l'état des travaux de la commission du budget, paraît, d'ailleurs, de plus en plus inévitable.

La nomination du comte de Sclopis, comme successeur de M. Nigra, à Paris, paraît certaine. Celle du comte Chotek à l'ambassade d'Autriche est encore douteuse.

Les bruits d'une conférence Européenne pour régler la question d'Orient sont prématurés. Il est certain cependant, que de sérieux efforts ont été faits dans ces derniers temps pour arriver à ce résultat. Je puis ajouter que les informations diplomatiques de l'intérieur, sont aujourd'hui moins mauvaises qu'hier, bien que l'esprit d'aventure paraisse toujours à la veille de l'emporter en Serbie.

REVUE DES JOURNAUX

L'Echo.

Les deux Chambres n'ont pas siégé samedi.

Se prorogeront-elles à partir du 10 ou du 15 juillet, ou ne se prorogeront-elles pas ?

Telle est la question qu'on se pose un peu partout, et généralement on la traite de façon à prouver qu'on ne sait pas de quoi l'on parle.

D'abord les Chambres n'ont pas le droit de prorogation ; c'est un droit qui appartient au président de la République, lequel l'exerce après avoir pris l'avis des ministres. Il ne peut donc être question de prorogation, ni d'ajournement à une date fixe, dépassant les limites de la session ordinaire. Mais, à coup sûr, un droit qu'on ne peut contester aux Chambres, c'est le droit de ne pas siéger tous les jours. Or, si au 10 juillet, ou au 12, ou au 15, ou à autre date, le budget n'ayant pu encore être suffisamment étudié, un certain loisir étant d'ailleurs nécessaire pour faire cette étude, qui est d'autant plus importante qu'elle a été fort mal faite les années précédentes, la Chambre se sépare sans fixer le jour de sa plus prochaine réunion, il est évident que, d'une part, le président de la Chambre aura toujours le droit de la convoquer jusqu'au terme légal de la session ordinaire, et, d'autre part, le président de la République, d'accord avec les ministres, croira de sa sagesse de convoquer la Chambre en session extraordinaire, pour un certain jour de septembre et d'octobre, afin qu'elle puisse discuter ou voter le budget en connaissance de cause, après un examen préparatoire et une discussion approfondie en séance.

Donc, la mauvaise humeur de certains journaux ne se comprend pas. On n'ose pas s'expliquer, par le fait que naguère c'était le Sénat qui aspirait au repos, et que, aujourd'hui qu'on soupçonne la majorité de la Chambre de ne pas désirer perdre son temps en discussions stériles, quand elle a à élaborer mûrement les lois de finances les plus importantes, c'est le Sénat qui paraît vouloir rester immobile et tenace à son poste, dût-il siéger uniquement pour le plaisir de contrarier M. Waddington, et de faire une niche au Gouvernement, à propos de la collation des grades.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par arrêté ministériel, M. Auguste Bouyssou, vient d'être appelé à la perception de Lauzès, en remplacement de M. Fournié, nommé à St-Félix, arrondissement de Figeac.

Par arrêté en date du 8 juin, M. Prévost a été nommé percepteur à Catus

---

Par décret du 24 juin 1876, a été nommé :

Suppléant du juge de paix du canton de Cajarc (Lot), M. Raynal (Pierre-Jean-Marie), notaire, en remplacement de M. Pégourié.

On lit dans le *Moniteur universel :*

On remarque depuis quelques temps qu'un certain nombre de journaux bonapartistes des départements ont cessé leur publication.

Au nombre de ces derniers, nous avons à signaler l'*Indépendant du Rhône*, journal de l'Appel au peuple.

Samedi dernier, un sergent-fourrier du 7e de ligne qui était allé se baigner immédiatement après son repas, s'est noyé dans le Lot.

Un ouvrier charpentier occupé au chantier de la Préfecture a fait une chute d'une hauteur de trois mètres.

Ses blessures ne sont pas très-graves, assure-t-on.

On nous écrit de Gramat :

Lundi et mardi, ont eu lieu à Gramat, les épreuves écrites et orales pour l'obtention du certificat d'études primaires. Comme l'année dernière, l'école Saint-Charles, établissement libre dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, seule a présenté des candidats. Nous sommes heureux de constater que sur 14 aspirants, 13 ont été reçus dans l'ordre suivant :

Victor Gratiat ; Daniel Mayzen ; Arthur Bétille ; Achille Bouloumié ; Henri Fey ; Henri Vitrac ; Jules Couderc ; Félix Laborie ; Jules Peltier ; Jean Fabre ; Louis Pradelle.

Ce résultat parle assez haut..

Aux termes d'une décision que vient de prendre M. le ministre de la guerre, les devancements d'appel à l'activité, pour les jeunes soldats de la classe de 1875, seront ouverts à partir du 1er juillet prochain.

Une circulaire adressée aux généraux commandant les corps d'armée, désigne pour chaque subdivision de région les corps dans lesquels pourront être autorisés ces devancements d'appel. Cette circulaire indique pour les régiments du génie, le nombre de devancements d'appel qui pourront être reçus; dans ce nombre sont compris les employés de chemin de fer susceptibles de faire partie de la première partie du contingent et réunissant les conditions de taille exigées pour le génie.

Au nombre des prescriptions que cette circulaire transmet aux généraux commandant le corps d'armée, il leur est recommandé de n'accepter pour les régiments d'infanterie de l'armée de terre que les jeunes gens qui, par leur taille et leur aptitude physique, ne seraient pas susceptibles d'être affectés aux armes spéciales.

Lorsque la répartition des jeunes soldats entre les différents corps aura été publiée, les hommes ne pourront plus être dirigés que sur les corps auxquels ils auront été affectés.

On écrit de Toulouse, le 23 juin :

Ce matin, a neuf heures, a eu lieu un service religieux anniversaire pour les victimes de l'inondation du 23 juin 1875. Les principales autorités assistaient à cette cérémonie. Après l'Evangile, le curé M. Fabre a prononcé un discours. Depuis cinq heures du matin, l'église St-Nicolas, au faubourg Saint-Cyprien, n'a pas cessé d'être remplie. Plus de 30 mille personnes ont assisté aux messes. Toutes les maisons et les boutiques du faubourg sont fermées. La population est profondément émue.

On lit dans la *Liberté :*

M. Leymerie, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, a reconnu après une série d'expériences et de recherches, la présence du mercure dans certaines plantes du département de l'Hérault. S'il n'a pas pu découvrir le gissement de ce métal, il est persuadé qu'il existe, car on ne rencontre le vif argent en plusieurs endroits que d'une façon intermittente, et sa présence se révèle principalement par les symptômes d'intoxication mercurielle que présentent les animaux qui vivent sur ces terrains. L'Académie doit nommer une commission pour étudier le fait, qui a surtout de l'importance en raison de la grande superficie des plaines qui renfermeraient le précieux métal.

Le phylloxera a fait son apparition dans l'arrondissement d'Agen. Avant-hier, 24 juin, une Commission nommée par le Comice agricole de l'arrondissement, a constaté sa présence dans une vigne de la commune de Frégimont, canton de Port-Sainte-Marie, appartenant à M. Montet. La Commission était composée de MM. Lamer, président, Goux, secrétaire du Comice, de Laroque, lauréat de la prime d'honneur du Lot-et-Garonne, en 1863. propriétaire à Lassaile, commune de Bazens, Lasserre, Jules Serret, Pradelle, et de M. le docteur Louis Couyba, médecin à Sainte-Livrade, M. Sabance, maire de Frégimont, et M. Martinaud, conseiller d'arrondissement qui, les premiers, ont signalé à M. le Préfet, la vigne malade, s'étaient joints à la Commission du Comice. Sur le point où l'insecte a sévi, près de deux cents pieds sont atteints, à côté les uns des autres et forment tache au milieu de la vigne.

Le feuillage n'a pas changé de couleur, mais les pousses sont rabougries, et il n'y a pas un raisin. Les radicelles portent les renflements ovoïdes caractéristiques, et M. le docteur Couyba, entomologiste distingué, habitué à de pareilles recherches, a vite retrouvé, sur les racines, des œufs du phylloxera, et des femelles pondeuses visibles à l'œil nu, qu'il a montrées à toutes les personnes présentes, en grossissant l'œuf et l'insecte avec l'objectif du microscope.

Sa démonstration n'a malheureusement laissé aucun doute dans l'esprit des nombreux intéressés venus auprès de la commission, qui certainement rendra compte, sans tarder, à M. le préfet du résultat de sa visite et de ses investigations.

Quant aux moyens curatifs, elle n'a pu indiquer que les plus simples, à savoir : 1° Arracher les pieds malades, les brûler immédiatement, et 2° jeter de la chaux vive et de l'eau dans les cavités qu'occupaient les souches phylloxérées.

On nous écrit de Caylus :

Nous voilà rentrés dans nos pénates, après deux jours passés dans ces immenses bois, dont l'étendue même est cause de nos insuccès; car, il faut bien l'avouer tout de suite, quoiqu'il en coûte, nous sommes rentrés bredouille.

Mais nous avons la consolation de pouvoir répéter le mot du royal vaincu : « Tout est perdu fors l'honneur, » car chacun a bien fait son devoir.

Vous allez en juger :

Mercredi matin 21, jour fixé pour la 1re battue, 160 personnes réunies par les soins et l'activité de M. le brigadier de gendarmerie de Caylus, se transportèrent avant l'aube à l'entrée des bois de Cantayrac, désignés comme étant le repaire probable des ennemis. Les rapports des paysans vinrent avant l'attaque confimer la présence des loups par les larcins qu'ils avaient commis la veille.

Aussitôt toutes les dispositions sont prises, les postes sont occupés par les tireurs; après quoi le bataillon des rabatteurs armés de fourches et de bâtons et rangés en ligne de bataille, s'ébranle et se met en marche. Lièvres et lapins sont chassés de leurs gîtes tranquilles et viennent inutilement exciter les tentations des tireurs : car la loi et un peu aussi la gendarmerie sont là.

Trois renards plus rusés vont se terrer au plus vite ou s'échappent par les ailes ouvertes de la ligne de bataille, que, malgré la meilleure manœuvre, le petit nombre de rabatteurs ne peut absolument fermer. Enfin un énorme loup se dérobe et vient passer à la vue de quelques tireurs, mais hors de la portée de leurs armes et s'enfonce dans les bois immenses qui couvrent les pays du côté du Lot.

Malgré les habiles dispositions prises immédiatement pour entourer ces bois et malgré l'activité des rabatteurs, le loup a échappé à toutes les poursuites, et force fut, de renvoyer au lendemain la continuation des opérations. Ce jour-là devait être, en effet, le jour solennel. M. le Louvetier avait été avisé qu'une battue devait se faire à Belmont, dans le Lot et que les maires des communes voisines avaient reçu avis de seconder, en engageant les habitants à se tenir prêts.

La réputation de nos voisins, leur outillage en traquenards, cages et blockhaus, et la connaissance du pays qu'ils avaient acquise dans les précédentes battues, tout cela nous faisait bien augurer de la journée du lendemain. Nous ne pouvions du reste rien entreprendre sans eux, les loups se tenant beaucoup plus dans leurs bois que dans les nôtres.

Mais je vous laisse à penser le désappointement que chacun de nous a éprouvé en constatant, jeudi matin, l'absence totale des traqueurs et des rabatteurs du Lot : aucun ordre, contrairement aux avis reçus de l'administration, n'avait été donné aux maires des environs ni à Belmont, et nous nous trouvions, comme Moïse en vue de la terre promise, sans pouvoir y pénétrer.

Nos regrets augmentèrent encore lorsque nous entendîmes les lamentations d'un pauvre paysan qui venait d'être de nouveau le tributaire de maître loup. Mais que faire autre chose que déplorer ce malentendu et de reprendre le chemin du logis? C'est ce que nous fîmes, en nous félicitant d'avoir fait tout le possible et de n'avoir pas vendu la peau du loup avant de l'avoir tué.

En résumé, la vérité sur la situation est qu'une bande de grands loups habite les bois immenses qui couvrent le pays de Mouillac, Belmont, Jamblusse, Cantayrac, etc.; que, pour en cerner convenablement les issues, plusieurs régiments seraient insuffisants, et que MM. les maires n'ont qu'un moyen pour délivrer leurs communes de ces hôtes malfaisants, c'est de les empoisonner avec de la strychine.

A eux de décider.

Monument

A élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (9e liste).

Conseil municipal de Bouziès, 30 francs.

PRÉVISIONS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JUILLET.

Voici les prévisions du temps pour le mois de juillet :

Déclinaison mixte, généralement descendante; résultante un peu plus forte qu'en juin; bourrasques sur zone moyenne et zone supérieure.

Les périodes du 1er au 4 et du 24 au 31 seront assez belles, principalement sur le Midi, sauf quelques orages ou grains *épars* aux époques indiquées plus loin. Vents équatoriaux dominants. Radiation solaire vive. Variations brusques.

La période du 5 au 23 sera plus agitée, avec temps variable, orageux. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi. Vents polaires et vents équatoriaux alternants. Température moins élevée dans l'ensemble. Quelques journées chaudes du 12 au 23. Variations brusques; nuits fraîches par temps.

Les mouvements orageux se produiront particulièrement *vers* le « 5, » 9, « 11, 14, 19, 21, 25, 29. » Gare la grêle et les ravines !... surtout aux époques mises entre guillemets. Se prémunir contre les sinistres. Les crues d'eau sont également à redouter après ces époques, principalement après les *nœuds* de la lune et les *lunestices*.

En somme, juillet sera plus accidenté que juin.

THÉATRE DE CAHORS.

Jeudi 29 Juin.

Pour la cinquième représentation de M. GILBERT, baryton des théâtres de Nîmes, Rouen, etc.

Dernière représentation des *Dragons de Villars* et du *Châlet*.

EFFETS DE LA FOUDRE.

Jeudi matin, à 2 heures 5 minutes, un formidable coup de tonnerre éclatait tout d'un coup à Malzeville. La foudre, dit le *Journal de Meurthe-et-Moselle*, venait de tomber sur une maison occupée par M. Poirot, tailleur et avait pénétré en démolissant la cheminée, dans presque tous les appartements de cette maison, où dormaient plusieurs locataires.

Aucun d'eux n'a été blessé, tous en ont été quittes pour une émotion bien facile à comprendre. Après avoir brisé la cheminée, le fluide électrique s'est répandu dans les différentes pièces de la maison, occasionnant les dégâts les plus bizarres, dédorant des glaces, les cuivres d'un lit où reposait une personne, lacérant des étoffes, et enfin entrant et sortant d'une chambre en brisant des carreaux de vitre sans toucher à un store baissé. Mais le phénomène le plus curieux qui ait été constaté est celui-ci : les plâtres de la cheminée ont été projetés sur le plancher et y ont laissé des traces comme si, après avoir pris dans une auge de maçon, avec une truelle, du plâtre liquide, on l'avait lancé dans la chambre. — Ce n'était partout qu'éclaboussures.

Le sieur N., ferblantier, qui occupe la maison située vis-à-vis celle de M. Poirot, a été jeté à bas de son lit sans qu'il lui soit arrivé aucun mal.

L'orage a continué au milieu d'une ondée diluvienne. La pluie a persisté une partie de la journée.

Nous lisons dans le *Bien Public*, de Dijon :

Mercredi soir, au moment de l'orage, X. et sa femme travaillaient dans les vignes aux environs de la commune de Fleurey. Ils avaient pris leur collation de 4 heures, sous un noyer, et laissé au pied de cet arbre, une timballe en fer battu, quelques autres ustensiles, et X. qui avait mis sa blouse sèche sur son bras, avait au même endroit étalé sa chaussure pour la faire sécher. Aux premières gouttes de pluie, X. et sa femme retournèrent sous le noyer, mais ils n'y étaient pas encore arrivés qu'un coup de foudre éclata. Le mari fut précipité à terre, la face en avant, et la femme ne ressentit qu'une forte secousse. On accourut aux cris de cette dernière. X. fut relevé et emporté chez lui. On l'avait cru mort, mais après un long évanouissement, il est revenu à lui et l'on espère que son accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Le tonnerre avait tout bouleversé sous le noyer : la timbale et les autres ustensiles du ménage étaient en capilotade, et la chemise de X. était percée d'une multitude de petits trous.

Une pluie diluvienne s'est abattue sur Fleurey et les alentours, à la suite de l'orage. Cette pluie était mêlée de grêlons assez abondants, mais qui n'ont causé aucun dommage.

Un violent orage a éclaté mercredi à Châlons.

La pluie est tombée en assez grande abondance pendant près d'une heure. Pendant l'orage, la foudre est tombée sur la maison d'école à St-Rémy. Fort heureusement les enfants venaient de la quitter. Le fluide électrique a détruit un christ, une pendule, percé un mur et retourné un tableau qui s'y trouvait appendu. A Fontanes, la foudre est également tombée sur deux maisons de cette commune.

L'*Aube* rapporte que l'orage qui a éclaté jeudi soir à Troyes, a produit à Masnil-St-Père, un déplorable accident.

Plusieurs personnes de cette commune étaient en train de faner de la luzerne, dans une pièce de terre qu'on nomme le *Champ des Marmottes*. Ce terrain est dans une situation assez élevée.

Vers 4 heures, la pluie commença à tomber et les premiers coups de tonnerre se firent entendre. Le sieur Boysseu, vieillard de 74 ans, se dirigeait du côté des arbres qui bordent la pièce de terre, lorsqu'un large éclair rouge apparut, le vieillard tomba. Lorsque ses camarades vinrent à lui, croyant peut-être à une simple chute, ils le trouvèrent sans vie. Le fluide l'avait foudroyé. Il avait à la tête une blessure assez profonde. Les coutures de son pantalon avaient été brûlées et les clous de ses souliers littéralement fondus. Le soir, vers onze heures, la foudre tomba sur la gare de Moutièramey. Le fluide troua la toiture, pénétra dans une pièce où se trouvaient deux employés, et dessouda une cheminée. Les employés en furent quittes pour une commotion assez forte.

Dernièrement, une dame d'un âge respectable, d'excellente tenue et de manières fort distinguées, se présente chez un médecin spécialiste célèbre.

— Docteur, fit la visiteuse, je viens implorer le concours de votre talent, à propos de mon fils atteint de folie.

— Quels sont les symptômes? demanda le médecin.

— Mon Dieu, monsieur, les accès se manifestent chez lui par la manie de demander des diaments et de réclamer une somme de trente mille francs à tout propos.

— Où peut-on voir ce jeune homme, madame?

— Ici même, monsieur, dans un instant, si vous voulez bien commencer l'étude de sa maladie.

— Veuillez l'aller chercher, je vais d'abord causer avec lui.

La dame sort de chez le praticien et se rend aussitôt chez un grand bijoutier de la rue de..., où elle choisit des diamants pour la somme de trente mille francs; puis elle prie un commis de l'accompagner chez son mari qui, dit-elle, soldera la facture. Le nom et l'adresse du docteur suffisent pour éloigner tout soupçon.

En arrivant, la dame laisse le commis dans un premier salon, et lui disant qu'elle va prévenir son mari.

Elle pénètre, en effet, dans le cabinet du médecin.

— Mon fils est là, monsieur; puis-je le faire entrer ?

Le docteur arrive sur la porte de son cabinet, et, de l'air le plus aimable du monde, dit au jeune homme :

Entrez, monsieur, je suis enchanté de vous voir.

Au même instant, la voleuse qui tenait les bijoux, ferme la porte du cabinet et se sauve bien entendu.

Ici, la scène prend le caractère d'une comédie.

— Veuillez vous asseoir, monsieur.

— Je suis attendu, monsieur, et je...

— Mettez-vous là; à côté de moi, et causons. Quel âge avez-vous?

— Monsieur... vous êtes bien aimable, j'ai vingt-quatre ans; mais je vous répète que je suis pressé, et si vous vouliez me compter mes trente mille francs...

— Nous y voilà, fit le docteur à part lui.

— Voyons, monsieur, reprend le médecin, je parie que vous avez eu affaire avec quelque fille d'une extrême beauté, mais peut-être aussi un peu exigeante?

— Moi, monsieur?

— Qui très certainement, vous aura monté la tête, continua l'honorable médecin.

— Mais enfin, monsieur, où voulez-vous en venir?... Evidemment, vous vous trompez sur mon compte; je ne suis point malade, et vos questions n'ont pas le moindre rapport avec la mission que je remplis ici.

On comprend le reste. Après quelques mots d'explication, le commis devina qu'il avait été filouté, et qu'à son insu, le docteur X... était devenu complice d'une habile voleuse.

Cela est rigoureusement exact.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 26 juin.

Les ministres se sont réunis à midi à Paris au ministère de la justice. On présume qu'ils se sont occupés spécialement de la question des maires. Une nouvelle complication est survenue, la réunion de la gauche ayant décidé par 40 voix contre 30 de repousser la concession faite au gouvernement par la commission municipale et de maintenir l'amendement Gambetta qui veut que tous les maires soient élus par les conseils municipaux, excepté dans la capitale. Par suite de cette incident, M. Jules Ferry ne déposera pas aujourd'hui le rapport de la commission municipale.

L'extrême gauche et le centre gauche doivent délibérer demain sur les conclusions de ce rapport. On pense qu'elles seront repoussées par l'extrême gauche et adoptées par le centre gauche.

La commission extra parlementaire chargée d'éladorer un projet de loi organique sur les municipalités, s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Faye, sous-secrétaire d'État. Elle continue l'examen du titre du projet, relatif aux attributions des maires et des conseils municipaux.

M. le duc D'Audiffret-Pasquier est de retour d'Éviau. Il présidera aujourd'hui le Sénat.

On assure que la gauche a décidé d'agir auprès de M. Dufaure en vue de hâter la discussion au Sénat du projet Waddington sur la collation des grades. La commission du Sénat chargée de l'examen de ce projet doit entendre le ministre de l'instruction publique sur les plaintes auxquelles auraient donné lieu les facultés libres.

Le rapport de M. Turquet sur l'élection de M. de Mum, sera distribué seulement lundi prochain.

La droite du Sénat prépare une interpellation au sujet des délibérations de la commission du budget au palais Bourbon, à Paris. La droite du Sénat considère le choix de ce local comme contraire à la Constitution qui fixe Versailles comme le siège des délibérations des deux chambres.

Bourse de Paris

Cours du 27 Juin.

Rente 3 p. %.....	68.25
— 4 1/2 p. %.....	98.75
— 5 p. %.....	105.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.640 »	3.660 »
Crédit foncier.....	750 20	720 »
Orléans-Actions ...	1.012 50	1.010 »
Orléans-Obligations.	327 »	327 50
Suez.....	522 50	525 »
Italien 5 %.....	73 60	73 70

Le numéro de l'*Illustration* du 24 juin est à voir est à lire de la première page à la dernière. Articles et dessins y sont tous de la plus grande actualité et de l'intérêt le plus palpitant. En effet, une bonne moitié est consacrée à une relation d'un voyage à travers l'insurrection orientale, écrite et dessinée au jour le jour, et de main de maître, par deux des collaborateurs de ce journal, envoyés exprès dans ces régions si curieuses par la Direction, habile et toujours bien inspirée, de l'*Illustration*, qui compte ainsi un très-grand et très-légitime succès de plus.

A la suite de cette relation, où l'on voit passer sous ses yeux forteresses, monuments historiques, villages plus ou moins insurgés, troupes en marches, types de toutes sortes, viennent les dessins et les faits de l'actualité courante. C'est la revue de l'ambassadeur du Maroc. Ce sont les courses d'Alger, le nouveau village de Franchetti élevé dans notre colonie africaine, la dernière cavalcade de Carcassonne, le récent accident de chemin de fer, etc., etc.

Aucun fait ayant le moindre intérêt, comme on voit, n'a été oublié dans ce curieux numéro. Terminons donc comme nous avons commencé et répétons que tout est à voir et à lire, de la première page à la dernière, dans l'*Illustration* du 24 juin.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 Juin 1876.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853 :
Le n° 126,690 gagne 100,000 fr. ; le n° 1211 gagne 50,000 fr. ; le n° 57,504 gagne 20,000 fr
Obligations foncières 4 % de 1863.
Numéro gagnant dans les 40 séries : 5828 : Ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 5e série ; — 30,000 fr. dans la 10e série ; 5,000 fr. dans les séries 23, 36, 38, 26, 18, 3, 39, 29 ; — 1,000 fr. dans chacune des 30 autres séries.
Obligations communales 4 % de 1875.
Le numéro 361,002 sera remboursé à 100,000 fr., le n° 88,156 sera remboursé à 30,000 fr. — les numéros 117,960, 102,663, 2,412, 382,610 seront remboursés chacun à 10,000 fr. — les numéros 215,803, 82,248, 294,913, 33.152, 261,920, 10,529, 395,801, 368,335, 151,738, 126,438 seront remboursés chacun à 3,000 fr.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les articles et extraits non signés,
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27 juin 1876. (13)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE QUATRIÈME.

(*Suite.*)

Ce n'aurait pas du reste été la première fois qu'on aurait brûlé ou massacré un prêtre pour avoir refusé de remplir quelque fonction sacrée. Aussi, dès que le tumulte se fut un peu apaisé, se mit-il à crier :

— Celui qui bénira les armes recevra un marc d'argent.

Tous les assistants se regardèrent mutuellement.

— Je viens de voir, disait l'un, le curé de Dervio.

— Et moi disait un autre — celui de Perledo.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes ud Lot.

— Et moi celui de Limonta, mais ils ont tous disparu . Où seront-ils passés.

— Comment ! on ne trouvera pas un prêtre dans une pareille foule ?

On cherchait de tous côtés. Enfin une voix s'éleva qui domina le bruit de la multitude.

— Et n'y a-t-il pas là Trémacoldo ?

Ce ne fut qu'un cri d'approbation et de joie.

— Oui, Trémacoldo ! Appelons Trémacoldo !

Je dois dire ici au lecteur que Trémacoldo, ce ménestrel qui venait de chanter les louanges de Béatrix, était réellement un prêtre, un chanoine de Crescenzago. Un prêtre faire le métier de bouffon ! Quelle horreur ! Les canons ecclésiastiques avaient beau le défendre. En vain le concile de Vienne, le concile de Bergame tenu en 1311, plusieurs autres conciles, plusieurs décrets des papes avaient menacé les coupables des peines les plus sévères ; malgré cette défense expresse, beaucoup de prêtres n'avaient pas honte d'être bouchers, de tenir une hôtellerie et de la tenir dans l'église, voire même de faire les saltimbanques. Ces scandales se renouvelaient souvent en temps ordinaire : que devait-ce être en temps d'interdiction, alors que les transgresseurs de la loi n'avaient plus à perdre ni privilèges, ni bénéfices, et qu'il n'y avait d'autre frein que celui de la conscience.

— Allons, appelons Trémacoldo ! appelons le chanoine, criait la foule.

Trémacoldo sortit du palais de l'archevêque, traversa la place, et entra dans la lice.

Le fauconnier du comte qui, en qualité de père de l'un des deux champions, avait pu se placer auprès de la barrière, appela son fils qui, debout au milieu du champ, attendait la fin de cette scène ; et quand Lupo se fut rapproché :

— Garde-toi bien, lui dit-il, de combattre si les armes ne sont pas bénies, tu sais ce que l'on pense de ce brigand ; — et il lui montrait Ramengo qui, les bras croisés sur sa poitrine, s'appuyait sur la palissade à l'autre extrémité.

— N'ayez pas peur, laissez les faire ; — répliqua le jeune homme — mes armes ont été déjà bénies ce matin, mais silence !

Ces paroles rassurèrent Ambroise.

A ce moment le bouffon se tourna vers le juge et les spectateurs ;

— Ecoutez, leur dit-il, j'ai chanté tout ce matin et j'ai soif ; je m'apprêtais maintenant à aller dans les caves de l'archevêque me désaltérer largement avec du vin d'Allemagne, quand soudain on m'a saisi et amené ici, mais je déclare hautement que dût le monde tomber en ruine, je ne ferai rien avant d'avoir bu.

Le juge fit signe à un sergent qui revint bientôt avec un énorme flacon, — Tremacoldo s'en versa un plein verre, le but d'un trait, respira fortement.

— Il est bon s'écria-t-il, de boire quand on a soif, et surtout quand c'est un pareil vin. Allons, une autre rasade ne me fera pas mal ; je pourrai ainsi mieux connaître ce *bon ami* et lui rendre meilleure justice.

Il remplit de nouveau son verre, mais cette fois il savoura la liqueur par petites gorgées jusqu'à la dernière goutte. De temps en temps, élevant le verre à la hauteur de l'œil, il le contemplait avec tendresse.

— Quel beau vin ! comme il est généreux ! c'est bien celui-là qui fait venir les larmes aux yeux. Oh ! à présent que j'ai vu le fond du verre, remplissons nos fonctions. Qu'on apporte les ornements, le rituel et l'eau bénite.

Quelques soldats coururent à la sacristie, enfoncèrent une armoire, prirent tout ce qu'ils y trouvèrent et l'apportèrent au bouffon.

Celui-ci choisit le plus riche pluvial, et s'en revêtit.

— Et le bonnet ? demanda-t-il.

— Nous n'en avons pas trouvé.

— Eh bien, mon chapeau servira de bonnet, il y a moyen de tout arranger.

Et frappant sur l'épaule l'un des hommes d'armes qui l'avaient suivi jusque dans la lice :

— Voyons, lui cria-t-il, retourne toi ; tu me serviras d'enfant de chœur : prends cet aspersoir, et surtout, tiens le propre, sotte brute. Ne va-t-il pas croire qu'il tient une arbalète ? Allons, tiens-toi bien, comme ça ! Oh ! sois tranquille, à la première vacance, je veux te faire nommer chanoine de Ste-Marie-Majeure.

Alors il commença à murmurer une longue suite de fadaises avec des gestes extravagants et des signes fantastiques sur les deux boucliers et les deux bâtons. Il accompagnait cette comédie de brusques mouvements de tête qui faisaient tinter tous les grelots de sa coiffure.

Prenant ensuite l'aspersoir des mains de son clerc improvisé il lui demanda l'eau bénite.

— Il n'y en avait pas dans l'église, répliqua le soldat.

(*A suivre*).

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentioes plus délicates ; chacun se plaît à à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers. dans l'Hôtel même.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, **10** centimes. — La Série, **50** centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, *bien avant les autres journaux*, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT	DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois la double pl. de Patrons ;
	3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, **14** fr.—6 mois, **7** fr.—3 mois, **3** fr.**50**	1 an, **25** fr.—6 mois, **13** fr.**50**—3 mois, **7** f.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Engrais-Guanos Goulding

POUR TOUTES LES RÉCOLTES, MAIS SURTOUT POUR

LA VIGNE ET LE TABAC

Ces Engrais ont été employés depuis déjà bien des années, avec le plus grand succès dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi en raison de leurs avantages sur les Guanos Péruviens, je me suis décidé de porter ces engrais à la connaissance des fermiers et agriculteurs du Lot, avec la certitude, j'ose l'espérer, qu'ils en reconnaîtront les bienfaits en les employant pour leurs récoltes.

Pour les commandes et renseignements s'adresser à M. SÉGUELA, horticulteur à Cahors, qui donnera des chantillons gratis à toute personne qui lui en fera la demande.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE

Agents naturels et indispensables de la DIGESTION

12 ans de succès

contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6

Se trouve dans les principales pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE

Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73,

Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie. Gravelle, goutte, constipation. **Vices du sang.**—Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. **A Aulus :** caisse de 50 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.

Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuzes

Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.

GARNITURES DEVANT D'AUTELS et

Marie BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements. fr.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.

En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.

BREHM. **La Vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 fr.

MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.

MICHAUD. **Biographie**, 45 volumes in-8°. 360 fr.

MARTIN (Henry). **Histoire de France**, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.

LAMARTINE. **Correspondance, Mémoires et Poésies**, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50

LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 vol. 600 fr.
20 francs par mois.

DURUY. **Histoire de France populaire et contemporaine**, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.

SEGUR (de). **Histoire universelle**, 7 vol. 37 fr. 50

DANGEAU. **Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV**, 19 vol. in-8°. 114 fr.

LUYNES (de). **Mémoires sur la cour de Louis XV**, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier dépositaire **à Cahors** Seule Maison vendant

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied et à la main

Au prix de **125** francs montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table **150** francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonnières (breveté s. g. d. g.). *Prix : 2 fr.*

Le Catalogue général est envoyé *franco* sur demande.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.